1ERE. ANNÉE, No. 21. MANITOBA. JEUDI 26 OCTOBRE, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

CINQUIÈME FRAGMENT.

18 Décembre 18...

Conversation avec Harpon, maitre pêcheur.—L'Eglise.—La Barque de Saint-Pierre.—Le Pape, les Evêques, les legitimes Pasteurs.—L'Eglise est catholique, apostolique et romaine, fondée par N.-S.-J.-C.—Les Apôtres.—Leur Mission.—La Tradition.—Necessité de l'Eglise.—Des Missions catholiques.—La Communion des Saints.—La famille Harpon.—Le Dejeuner.—Un nouveau Mousse.—Marianne.—Sa confiance en Dieu.

J'ai tenu la promesse que j'avais faite hier à mon vieil ami le pêcheur. Je n'assiste jamais de sang-froid à un baptême; une vie commence au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Cet enfant, qui appartenait au demon par la tache originelle, devient enfant de Dieu, membre de l'Eglise catholique. Quelle sera sa destinée? Suivra-t-il la voie qui mène au Ciel ou celle qui conduit à l'enfer? Heureux enfant, me disais-je au sortir de l'eglise, si Dieu t'appelait aujourd'hui !...Tu t'elancerait pur et sans tache de la terre vers la celeste Patrie; tu ignorerais les combats terribles des passions, les amertumes du péché, et vraiment ce que tu laisserais après toi ne mérite pas un regret. Je ne le sais que trop: une douleur profonde que tu ne ressentirais point s'emparerait du cœur de tes parents pour ne plus les quitter encore que tu sois le douzième enfant de ce marin, ta mère et lui auraient des larmes pour toi; mais n'importe, la vie des Anges ne vaudrait-elle pas mieux que la vie de femme dans laquelle tu entres?

Harpon ne m'a pas laisse le temps de pousser plus loin ces réflexions ; il m'a convié à entrer chez lui, ce que je comptais faire; son visage était joyeux, sa parole gaie et douce.

Tenez, Monsieur Hervé, pour une douzième; ma petite est forte, bien constituee; Dieu aidant, elle vivra, pas pour être riche, pas pour être heureuse, mais j'espère que ce sera une bonne chrétienne comme Marianne. Ce n'est pas parceque c'est ma femme, mais je puis dire que c'est une digne femme, qui n'a jamais manqué à son devoir. Et la petite Adélaïde que voilà, n'aura qu'à suivre ses exemples pour être une person de bien.

—Vous n'avez pas perdu de temps maitre Harpon, pour faire entrer votre fille dans l'Eglise catholique.

—Vous savez bien que je n'aime pas les païens et que je ne me soucie pas beaucoup plus des herétiques. Quand le bon Dieu nous convie à devenir ses enfants, je ne vois pas pourquoi nous tarderions à prendre ce beau titre; puis, Monsieur Hervé, hors de l'Eglise pas de salut, et je tiens beaucoup au salut de la petite que voilà. En grandissant, elle apprendra, comme je l'ai appris moi-même, qu'il faut être soumis à nos pasteurs, à ceux qui ont reçu de Notre-Seigneur J.-C, leur chef invisible et le nôtre, le pouvoir de nous conduire, de nous enseigner, de remettre et de retenir nos péchés. J'ai toujours cru qu'il en était de l'Eglise comme d'un bâtiment. Si, à bord d'une frégate, d'un vaisseau de ligne ou n'importe de quel autre navire, chacun, depuis le dernier mousse jusqu'au second, s'avisait de vouloir commander la manœuvre, de discuter les ordres il m'est avis que la campagne ne serait pas longue, et encore que chaque camarade pretendît être inspiré, je monterais jamais sur le pont de ce navire là. Vous n'avez pas navigué, Monsieur Hervé, et c'est, à mon sens, la seul chose qui vous manque; mais vous vous imaginez facilement de quel respect, de quel soumission doit être entourré un commandement. C'est lui qui doit donner la route, diriger tout, veiller à tout, et ainsi tout va bien. Eh bien, je me figure que notre Saint père le Pape doit être comme le comandant du navire. La barque de Saint Pierre (et en prononçant ce nom Harpon se découvrit) vogue depuis longtemps sur une mer encore plus houleuse que celle d'hier; elle a donné contre bien des rescifs, parcouru bien des Océans, et jamais elle n'a sombre, et jamais elle ne coulera; car Notre-Seigneur Jesus-Christ nous l'a promis, et il sera avec elle jusqu'à la consommation des siècles. C'est surtout cette barque-là que je desirais voir embarquer ma petite Adélaïde; mais l'y voilà, et je vous assure que je suis tranquille.

—Cette barque-là est bien grande, maitre Harpon?

—Sans doute, Monsieur Hervé, puisqu'elle contient les fidèles Chrétiens qui, sous la conduite des légitimes pasteurs, et principalement du Pape, vicaire de J. C., font profession de la même foi et participent aux mêmes sacrements.

—Vous respecter donc beaucoup vos pasteurs?

—Sans nul doute encore, Monsieur Hervé pourvu qu'ils soient legitimes, c'est-à-dire qu'ils aient reçu leur pouvoir des successeurs des apôtres, qui sont les evêques. Sans comparaison, nos pasteurs, voyez-vous, sont pour l'Eglise ce que sont à bord les officiers; tous se suivent et remontent jusqu'au commandant, qui a reçu, lui, ses lettres de service du chef de l'Etat.

—Mais, Maitre Harpon (car j'etais fortement intéressé par la conversation de ce digne homme), êtes-vous bien sûr d'être dans la veritable Eglise? Ne naviguez-vous point sous quelque pavillon douteux?

—Non, non, Monsieur, je suis bien sûr d'être dans la vérité en suivant le pavillon de saint Pierre; car la véritable Eglise est Catholique, Apostolique et Romaine. Elle est toujours assistée, et le sera jusqu'à la fin, par le Saint-Esprit, ainsi que l'a promis Notre-Seigneur J. C son fondateur. Nous misérables, nous n'oublions point que le Fils unique de Dieu, venu en terre pour y apporter la parole de son Père, prit pour apôtres des pêcheurs comme nous, hommes simples, ignorants, mais qui n'en ont pas moins ete après lui les prédicateurs de cette loi. Nous nous souvenons qu'il leur a remis le pouvoir de lier et de délier, de conduire le troupeau. Pensez-vous qu'il y ait sur cette côte un seul marin qui ignore que c'est à Pierre qu'ont été remises les clefs; que c'est à lui, institué chef de ses frères, qu'il a été dit: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise? Ce souvenir est bien trop honorable pour n'être pas conservé dans notre mémoire.

—Maitre Harpon, vous parlez si bien et de choses si grandes, que parfois je me figure que vous vous croyez un peu apôtre.

—Ah! Monsieur Hervé, si l'Eglise n'avait pour la soutenir qu'un vieux loup de mer comme moi, elle ne couvrirait pas le monde, car je suis semblable aux pêcheurs de la Galilée, avant que Notre Seigneur ne les eût appeles à lui, à cela près que je ne suis pas Juif, je suis aussi simple que le plus simple d'entre eux.

Bien souvent, à bord de mon petit chasse-marée que vous voyez là-bas, quand la mer tranquille me berce comme ma femme berce Adelaïde dans son berceau, tandis que les matelots dorment pendant que je tiens la barre du gouvernail, je pense à toutes ces choses-là. Il y a trois jours, je me disais qu'il avait fallu une grande puissance pour changer en prédicateurs éloquents des gaillards pareils aux trois ronfleurs qui m'étourdissaient, et que pour faire de moi un saint Pierre, il faudrait un bien grand miracle. J'en concluais que les choses s'étaient ainsi passées; car il est probable que les apôtres ne valaient pas beaucoup mieux que nous, comme je le disais tout-à-l'heure. Puisqu'ils ont été néanmoins les fondements de l'Eglise, l'Eglise est bien certainement divine. Vous figurez vous, Monsieur Hervé, Michel-François Harpon, tant seulement dans la chaire de notre paroisse, le bonnet carré en tête et disant: Mes chers frères......Mais, Monsieur Hervé, rien qu'à le voir, tout le monde rirait à faire tomber l'église; et le monde aurait raison, car bien certainement, malgré tout le respect que j'ai pour lui, Harpon ne dirait que des bêtises. Eh bien, une fois inspirés pae le Saint-Esprit, les apôtres ont parlé en toutes les langues, devant les peuples les plus instruits: les idoles sont tombées et la Croix a brillé au sommet des temples; donc, Monsieur Hervé, ces hommes-là étaient inspires par l'Esprit divin

—Et vous avez bien raison, maître Harpon, leur mission était immense; ils devaient dire au monde ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient entendu, non point ce qu'ils avaient lu, car le Sauveur n'a jamais rien écrit. Ils ont transmis à leurs successeurs las doctrines du Maître, la tradition s'est conservee dans l'Eglise et elle est venue jusqu'à nous par ce moyen. L'institution de l'Eglise etait indispensable, car il fallait bien que les pouvoirs donnés par son Chef aux apôtres se perpétuassent jusqu'à la fin des siècles, pour le salut des générations. Vous voyez ce qu'elle fait: elle conserve la foi; elle en nourrit ses enfants et elle la porte aux peuples qui dorment encore du sommeil de l'ignorance.

—Comme il est beau et grand le dévouement des missionnaires!

—Vous lisez donc les Annales de la Propagation de la Foi, Harpon?

—Sans doute, quand j'en ai le temps; mais j'ai vu ailleurs ces bons missionnaires. J'ai fait partie de l'équipage d'un des bâtiments qui en portaient en Chine; il y avait là un saint évêque qui y retournait; il était Normand comme moi, simple, doux, compatissant pour tous. Il ne racontait point les dangers qu'il avait courus, mais nous savions qu'il avait échappé au martyre par miracle; nous savions tout ce qu'il avait souffert; nous l'honorions comme un Confesseur de la Foi. Il se mêlait avec nous; il nous adressait des paroles qui allaient au cœur et se gravaient dans l'esprit; il nous instruisait, et si je sais quelque chose, c'est à lui que je le dois.

En Océanie, l'équipage de notre pauvre bâtiment naufragé a dû la vie à d'autres missionnaires qui nous ont sauvé de la dent des sauvages.

J'ai vu de saintes filles traverser l'Océan pour aller se dévouer au soulagement de malheureux ignorants, qui bientôt les considéraient presque comme des divinités.

Les bienfaits de l'Eglise ne cessent point Monsieur Hervé; ils ne cesseront jamais. Tenez, regardez plutôt, voyez-vous cette jeune sœur qui passe? Eh bien j'ai eu un effroyable dépôt à la jambe, il y a quelques mois, et elle pansait cette horrible plaie sans dégoût, avec un soin que la mère n'aurait point pour son enfant. En causant avec elle n'ai-je par découvert qu'elle était fille d'un amiral!

Sans doute, Harpon, les bienfaits de l'Eglise ne cesseront jamais; tendre mère qu'elle est, elle nourrira toujours ses enfants du pain de la parole. Cette grande famille s'étendra de plus en plus; car n'est-ce pas une famille que cette réunion des fidèles, faisant profession de la même foi et participant aux mêmes grâces? N'est-ce pas bien là la communion des saints? Tous les biens spirituels ne sont-ils pas communs? Ne nous nourrissons-nous pas tous de la même chair et du même sang? N'avons-nous pas tous les mêmes droits à l'héritage du père? Ne nous sera-t-il pas ouvert à tous, par les mérites du Sauveur, si nous sommes fidèles? N'est-ce pas la charité qui nous unit les uns aux autres, depuis le Ciel jusqu'aux extrémités de la terre et aux profondeurs du Purgatoire? Car les saints qui jouissent de la vue de Dieu, les vivants qui l'attendent, les âmes qui souffrent, tous ne forment qu'une même Eglise. Spectale admirable! Marchons donc tous, hardiment et fidèlement par les voies que nous indique notre Mère la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, à la conquête de notre céleste Patrie, unis par la communion des saints, ayant en tête Jésus-Christ, notre chef invisible; le pape, son vicaire; nos évêques et nos pasteurs.

(A continuer.)

Le Systeme Militaire du Canada.

[Voir le No. 19—5 octobre 1871]

(Suite.)

Les articles de la loi que nous avons analysés dans notre dernière étude, règlent les questions de commandement et d'administration et les clauses 4, 5 et 6 statuent sur la formation et l'organisation de la Milice.

Le principe que tout homme doit sa vie à son pays devient loi dans l'article 4, ou il est dit: " que la milice se composera de tous " les habitants mâles du Canada, sujets anglais de naissance ou de naturalisation, " entre les âges de dix-huit et soixante, et " dans le cas d'une levée en masse, *toute* la " population mâle de la Puissance, en état " de porter les armes sera appelée en service."

Nous verrons plus tard, ceux que la loi déclare inhabiles ou exempte totalement ou seulement du service dans la Milice.

Cette immense masse d'hommes que la clause précédente met entre les mains de Sa Majesté, est organisée et ne peut être appelée sous les armes que dans l'ordre suivant:

Article 5. " La population mâle ainsi appelée au service dans les rangs de la Milice, " sera partagée en quatre classes:

" La *première* classe comprendra les hommes âgés de dix-huit ans et plus, mais " moins de trente ans, non mariés ou veufs " sans enfants.

" La *deuxième* classe comprendra ceux âgés " de trente ans et plus, mais moins de quarante-cinq ans, non mariés ou veufs sans " enfants.

" La *troisième* classe comprendra ceux âgés " de dix-huit ans et plus mais moins de quarante-cinq ans, mariés ou veufs avec des " enfants."

" La *quatrième* classe comprendra ceux " âgés de quarante-cinq ans et plus, mais " moins de soixante."

Article 6. " La Milice sera divisée en " Milice Active et Milice de Réserve.

" La *Milice Active* comprendra la *Milice* " *Volontaire*, la *Milice Régulière* et la *Milice* " *Navale*.

" La milice volontaire se composera des " corps levés au moyen de l'enrôlement volontaire.

" La milice régulière se composera des " hommes qui s'enrôlent volontairement au " service dans la Milice ou des hommes tirés " au sort pour le service—ou de ceux qui " s'enrôlent volontairement pour service avec " les hommes tirés au sort.

" La milice navale se composera des marins, matelots et personnes ordinairement " employées sur les embarcations à voile ou " à vapeur naviguant dans les eaux de la " Puissance.

" La *Milice de Réserve* comprendra tous les " hommes qui ne servent pas alors dans la " milice active."

Dans la suite de ce travail, nous verrons les détails de cette splendide organisation, qui avec une population uniquement faible comme celle du Canada, lui permettrait cependant de mettre en campagne, dans un cas de nécessité, plus d'un demi million d'hommes.

Plus nous avançons dans cette analyse, plus nous sommes convaincus de la profonde habilité du rédacteur de l'*Acte concernant la Milice et la Défense*, et nous comprenons parfaitement pourquoi les journaux anglais disaient que l'Angleterre serait fière d'avoir une loi militaire aussi parfaite que la nôtre.

L'Exposition provinciale.

Nous disions que les féniens et la pluie avaient fait manquer notre exposition provinciale: cependant pour n'en pas avoir le dédit, le Comité de l'Exposition a donné quelques prix aux animaux, produits agricoles et manufactures, qui avaient été exposés.

Sa Grandeur Mgr. de St. Boniface a eu le premier prix pour l'un de ses chevaux, *Bayard*; l'hon. M. James McKay, le premier prix pour les chevaux de selle; Mgr. de St. Boniface le premier prix pour le plus beau cheval sous harnais, et M. O. Monchamp, le second, dans la même classe.

Dans la catégorie des légumes, les carottes et oignons exposés par les Dames de la Charité ont reçu des prix. M. George Fisher, de St. François Xavier, a remporté le premier prix pour la plus belle selle du pays.

Dans la classe des arts et d'industrie domestique, les RR. SS. de la Charité ont eu les premiers prix pour la plus belle flanelle teinte, le plus beau tapis domestique, la meil

leurs toile teinte, et les plus beaux ouvrages de cire, de crochet et de tricot.

Nous regrettons que lexposition ait été presque nulle et nous espérons qu'une autre année pareil essai sera couronné de plus de succès. Pour cela, cependant, il faudra que l'exposition ne soit pas exclusivement organisée en anglais, conduite et administrée de même Ayons plus de libéralité, montrons plus de largeur d'idée, et tout ira bien.

ST. BONIFACE.

JEUDI 26 OCTOBRE, 1871.

Sa Grace, Mgr. Tache, Archeveque.

Nous venons d'apprendre par les journaux canadiens l'heureuse nouvelle suivante :

« Les missions de l'Amérique du « Nord, d'après la *Correspondance de Rome*, « viennent d'être constituées en Province « Ecclésiastique par Sa Sainteté Pie IX. Mgr. « Taché devient ainsi Archevèque de St. Bo« niface et a pour suffragants Nos Seigneurs « Grandin, évêque de St. Albert, Mgr. Faraud, « vicaire apostolique de McKenzie. Ces trois « vénérables prélats, et presque tous les mis« sionnaires de ces régions sauvages, appar« tiennent à la belle Congrégation des Oblats « de Marie Immaculée.»

Le Saint Siége en favorisant par une si haute mesure les catholiques du Nord-Ouest a voulu donner une nouvelle impulsion à la propagation de la foi, et montrer quelle confiance il reposait dans les illustres et pieux prélats qui administrent ces immenses contrées.

Manitoba et le gouvernement d'Ottawa.

Il est une chose qui fait peine en considérant la manière dont cette province est traitée par le gouvernement d'Ottawa ; c'est l'espèce d'indifférence avec laquelle on agit avec ceux qui sont et se sont toujours montrés les dévoués amis de ce gouvernement.

Pendant que les partisans du *Globe* de Toronto, qui forment parmi nous une petite coterie politique criarde et remuante, obtiennent à peu près tout ce qu'ils veulent du ministère conservateur de la Puissance, les justes susceptibilités et les besoins sérieux de la grande majorité de la population de Manitoba semblent être comptés pour rien.

Parcequ'une centaine de radicaux insultent tout le monde respectable et se répandent journellement en menaces ridicules et criminelles, parceque la presse radicale d'Ontario prête à ces factieux l'appui de ses encouragements et de ses exagérations grotesques, on paraît croire à Ottawa que la Rivière Rouge n'est peuplée que de *grits* et de fanatiques enragés, et que tout est perdu si on ne s'empresse de les calmer par mille et une concessions injustes pour le reste de la Province.

Il est temps que nos amis prennent garde.

S'il n'y a que les cris qui les émeuvent, il pourrait se faire que la voix de la vraie population du pays, la majorité modérée anglaise et française, parlerait plus fort que la meute des criards et surtout parlerait plus juste.

Pour aujourd'hui, nous dirons à Sir John A. MacDonald que M. le Dr. Schultz, depuis qu'il s'est détaché de cette coterie par des considérations mystérieuses, n'est plus rien dans Manitoba, et n'y représente presque plus rien. Il est méprisé de ses anciens amis, qui continuent de s'en servir comme d'un instrument docile, et parmi nous personne nous ne l'a accepté. Tant que son intérêt personnel sera d'être ministériel à Ottawa et *clear-grit* ici, il le sera. Il serait demain dévoué jusqu'à l'aplatissement au gouvernement de l'hon. M. Archibald, si Son Excellence voulait seulement en faire son ministre. Voilà pourtant l'homme que l'on se propose, paraît-il, de nommer au premier poste de la milice volontaire dans Manitoba.

Autre fait.

Tout le monde conviendra que rien n'était plus important dans l'état de désorganisation où s'est trouvée la province, que d'envoyer ici un juge probe, intègre, capable et énergique, un homme qui représentât la justice et fût la justice elle-même. M. le juge Johnson nous a été expédié. Mais soit incertitude de position, soit autre chose, Son Honneur n'habite pas la Province. D'où il résulte que rien n'est fait dans l'organisation de nos tribunaux ; tout est vague, indécis et produit un malaise regrettable.

La loi actuelle de l'administration de la justice est essentiellement illogique. Elle repose sur le régime personnel. Bonne en Russie ou en Turquie, elle ne convient pas à un pays constitutionnel parcequ'elle remet sans appel le sort, l'honneur et la fortune des citoyens entre les mains d'un seul homme. L'essai en est d'autant plus fatal que nous n'avons pas même ce juge, arbitre suprême de nos destinées judiciaires, et que les gens ont plus soif de justice.

Ce qu'il nous fallait et ce qu'il nous faut ici pour contrebalancer les cris séditieux de cette poignée de fanatiques qui n'ont constamment à la bouche que des cris de vengeance et des menaces de mort, ce sont des tribunaux où siégent l'impartialité la plus stricte, l'énergie la plus indomptable et l'intégrité la plus entière.

La loi, dans son auguste majesté, ne règne pas encore dans Manitoba : demain, elle peut-être impunément violée et foulée aux pieds.

Pendant que s'engraissent les soi-disant victorieux de l'acte qui a donné un gouvernement constitutionnel à cette Province, ceux qui ont accompli cet acte d'héroïsme sont forcément relégués dans l'ombre parceque la loi n'est pas encore assez forte pour les protéger.

Un tel état de choses finira par devenir intolérable à la longue ; et nous le disons aujourd'hui avec autant plus de liberté que la population au nom de qui nous parlons vient de prouver au monde combien on avait eu tort d'écouter les criailleries intéressées de ses ennemis et de mettre en suspicion ses sentiments de loyauté. En ce moment, elle peut parler sans qu'on puisse l'accuser de vouloir la révolte, et elle parle.

Autre fait, insignifiant peut être en lui-même, mais qui ne prouve pas moins nos avancés.

La presse anglaise de Manitoba se compose de deux journaux : l'un bien rédigé, modéré, conservateur, dévoué au parti de l'ordre et voulant la paix et le véritable progrès : c'est le *Manitoban*. L'autre est assurément la feuille la plus fanatique et la plus ouvertement séditieuse qu'il y ait dans toute la Puissance du Canada, y compris même le *Witness* de Montréal. Invectives contre l'autorité, invectives contre le gouvernement, invectives contre les personnes, insultes de toute espèce, exhortations indirectes à l'assassinat, on dirait que ce journal est rédigé et inspiré par Marast ressuscité ou quelques membres de la sanguinaire Commune de Paris. Il vaut le *News-Letter* qu'il a remplacé, ex-organe de M. Schultz, et s'appelle *Manitoban Liberal*

Eh ! bien, le croira qui voudra ; mais c'est dans ce journal que se publient le plus d'annonces du gouvernement d'Ottawa.

Affaires postales, affaires de douane, affaires de terre, affaires de milice, tout s'y trouve en plus grande quantité que dans le *Manitoban* lui-même. Nous ne parlons pas du *Métis* dont on feint d'ignorer l'existence à Ottawa, de même que dans certaines feuilles ministérielles. Est-ce tolérable ? N'est-ce pas chose de la plus amère dérision ? N'est-ce pas un encouragement direct donné par nos amis et chefs politipues à cette méprisable feuille de fanatiques ?

Nous ne manquons pas d'autres faits pour établir que le gouvernement d'Ottawa montre une coupable indifférence pour les besoins et les justes privilèges de ceux qui sont ici les vrais partisans de l'ordre et de la légalité : mais c'en est assez pour cette fois.

Attendre quelque mois ne comporte pas un grand sacrifice envers des hommes qui ont notre confiance ; attendre une année, et dans les circonstances extraordinaires où se trouve placé le pays, c'est assurément se sacrifier soi-même, et ce qui est bien plus grave, c'est sacrifier les intérêts sacrés dont la défense nous a été confiée.

LES ECOLES.

Nous ne cesserons d'exhorter les parents à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école, et de faire tous les sacrifices possibles afin de les y tenir assez longtemps po ur qu'ils puissent y apprendre à lire, écrire et compter.

Plus tard, ces enfants remercieront leurs parents de l'éducation qu'ils leur ont donnée, et les parents seront fiers de voir leurs enfants en état de gagner honorablement leur vie dans le commerce, les bons métiers, l'agriculture intelligente et les professions.

Croyez-nous, parents : l'argent que vous dépensez à faire instruire vos enfants est de l'argent bien placés.

M. J. A. N. Provancher, Agent d'Immigration pour Manitoba, est arrivé hier soir, après un heureux voyage de quinze jours d'Ottawa. Nous offrons le plus cordial accueil au distingué voyageur, et nous espérons que sa visite sera fructueuse à la Province sous plus d'un rapport. M. Provancher a pour mission, croyons-nous, d'étudier les meilleurs moyens d'établir un courant d'immigration entre le Canada et ici, et faire rapport sur les parties du pays où devront se diriger les émigrés.

Par ses hautes capacités et son intelligence pratique, M. Provancher est éminemment propre à l'importante tache dont l'a chargé le gouvernement d'Ottawa.

Avec M. Provancher est arrivé M. Noël, employé du Receveur Général des Finances sous M. McMicken.

Le Secrétaire Provincial distribue en ce moment les Statuts français de Manitoba.

M Donald A. Smith. M. P. Commissaire en chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, doit partir sous peu pour le Canada.

M. Beaupré, l'habile directeur des travaux du gouvernement, prépare en ce moment des plans pour agrandir la bâtisse du Parlement et en faire un édifice passable.

A quand la session prochaine ?

Il fait depuis hier un vent de nord très froid ; cette après-midi, il neige un peu.

Mardi, M. P. D'Eschambault a noyé un de ses bœufs sur le bac de la traverse de la Rivière Rouge.

Il faut avouer que cette traverse ne fait guère honneur au gouvernement.

Mercredi, l'Hon. J. McKay a reçu les soumissions pour la confection du chemin entre la rivière la Seine et le grand côteau.

Hier soir, mercredi, les fanatiques du *Liberal* ont tenu à Winnipeg une *indignation meeting* contre Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur. Ils veulent en faire tenir de pareilles partout où ils ont quelques-uns des leurs dans la province.

Le chemin de fer St. Paul et Pacifique est achevé maintenant depuis Morris jusqu'à Breckenridge sur la Rivière Rouge. Hier, 25, l'inauguration de cette partie de la ligne à dû se faire.

Correspondance.

Winnipeg, 23 Octobre 1871.

M. le Rédacteur,

Dans le dernier numéro de votre estimable journal, vous mettez prudemment sur ses gardes la Presse Canadienne contre les insinuations menteuses et méchamment combinées, contenues dans le *Liberal* du 18 octobre dernier. *Prenez garde au fou*, criez-vous à vos collègues de Montréal et de Québec. Permettez-moi une légère variante que j'adresse à toute la population Française de la Province, et laissez-moi m'écrier sous forme de conseil salutaire : *Prenez garde au FEU !* Deux choses ressortent clairement des honteuses élucubrations sorties de la rédaction du *Liberal* : la 1ère que nous ne devons plus nous faire illusion désormais, sur les intentions de nos ennemis en politique, et que si nous avons espéré trop longtemps qu'un amical serrement de mains entr'eux et nous était encore possible, nous devons être bien assurés, dès maintenant, que nous n'avons plus qu'à compter sur leur haine implacable. La seconde, c'est que l'Orangisme ne pourra jamais oublier, quelques efforts qu'il puisse faire, 1o. notre nationalité ! 2o notre Religion !

Non, il n'est plus possible de douter, après ce qui vient de se passer, après les insultes sans nom et sans nombre contenues dans le dernier numéro de l'organe des orangistes, que nous serons poursuivis par eux en l'avenir, comme par une meute de molosses enragés ou affamés. Croire qu'ils sont susceptibles d'un retour honorable sur leurs erreurs et violences passées serait croire à l'archi-impossible.

Si encore au milieu de tout cela, parmi toutes leurs allégations vénéneuses, on pouvait apercevoir la moindre nuance de vérité, la moindre tendance à donner à chacun son dû, on pourrait espérer une entente future, sinon bien franche de leur part, au moins assez cordiale pour faire espérer un avenir supportable et possible. Mais, hélas ! comment peut-on raisonnablement nourrir cette espérance ? J'ai dit que vos allégations étaient menteuses messieurs du *Liberal*, et comme je n'avance rien sans preuves, je vais vous en donner d'irréfutables :

Dans votre numéro du 18 octobre dernier où vous faites sonner si haut votre patriotisme, vous dites que très peu de volontaires d'origine française ont été vus sur la frontière au moment de la dernière invasion fénienne. De deux choses l'une, ou vous mentez impudemment, où vous êtes d'une ignorance crasse relativement à ce qui s'est passé.

Permettez-moi d'établir quelques chiffres d'abord, et je vous adresserais une petite question ensuite.

Les chiffres les voici :

La statistique ci-dessous représente la totalité des troupes ou volontaires qui ont été sur la frontière.

Sous le commandement du Major Irvine :

		hommes.
Deux compagnies de la milice active	80	"
Compagnie commandée par le Capt. Kennedy	50	"
Compagnie commandée par le Capitaine Mulvey	70	"
Total	200	"

C'est juste le nombre que vous avouez dans la sixième colonne de la deuxième page de votre numéro du 18 octobre.

POPULATION FRANÇAISE.

		hommes.
Compagnie commandée par le Capitaine L. Frasse Plainval	42	"
Compagnie commandée par le Capitaine J. Royal et l'hon. M. Breland	50	"
Qui ont offert leurs services au Lieut. Gouverneur le 8 octobre à St. Boniface, et qui étaient sous les ordres de M. Riel et M. Lépine	100	"
Qui ont offert leurs services à la Prairie du Cheval Blanc (le 8 octobre)	50	"
Qui ont offert leurs services à la Baie St. Paul	25	"
Qui ont offert leurs services à St. Charles, sous les ordres de M. J. Grant	25	"
Total	292	"

N. B—Je vous laisse à vous le soin d'établir la balance, et à l'opinion publique celui de juger.

Les chiffres ci-dessus sont justes, vous ne pourrez nous accuser de mensonge, et si l'on peut se permettre de juger par eux, je trouve, Messieurs du *Liberal*, que la population française n'a pas plus été avare de son patriotisme que l'autre partie de la population. Il y a une différence pourtant, et quoique vous y avez certainement pensé, vous avez oublié de la faire dans votre compte-rendu de l'expédition. Cette différence est celle-ci : Pendant que vous faisiez le service de colonne à 15 ou 20 miles de fort Garry, les compagnies françaises faisaient les services dangereux d'avant-garde et d'éclaireurs, soit à 20 miles en avant de vous, soit dans une autre direction.

Maintenant que je vous ai posé les chiffres, laissez-moi vous poser la question que je vous ai promise plus haut :

Peut-on, consciensieusement ne pas sourire de piété et de dégoût, en lisant vos insinuations ? Loin de moi l'idée de douter de votre patriotisme, quoique votre folie furieuse n'aie aucun droit à notre indulgence, nous vous faisons l'honneur de croire que vous auriez *peut-être* fait votre devoir devant l'ennemi, (*qui soit dit en passant, ne serait arrivé jusqu'à vous, qu'après s'être heurté à nous*). Mais si nous croyons à vos bonnes intentions, vous n'avez pas le droit, entendez-vous insulteurs sans vergogne, vous n'avez pas le droit de douter de notre patriotisme ! Si vous avez votre bravoure, gardez là, et soyez-en fiers ! nous connaissons ce qu'elle vaut, et nous ne vous l'envions pas ; mais soyez bien assurés que nous avons la nôtre aussi, nous, et quoiqu'elle diffère de la vôtre, *en qualité*, nous sommes sûrs qu'à l'occasion elle pourrait être avantageusement comparée.

Je veux maintenant m'adresser *directement* à la rédaction du *Liberal* : Puisque vous vous êtes permis de donner publiquement votre opinion concernant la Population Métisse de

façon à ne laisser aucun doute sur ce que vous pensez d'elle, laissez-moi vous dire franchement ce que je pense de vous et de votre journal, en un mot ce que je pense de vous comme *journaliste*.

Vous vous êtes dit en prenant la rédaction de votre feuille, que vous auriez affaire à un public novice en matière politique, mais violent comme inclinations. (Je parle ici, seulement de ceux qui parmi la population anglaise, pourront vous lire sans dégoût.) Vous avez essayé de donner le change aux ignorantsqui peuvent vous considérer comme leur Mentor Politique, et vous exploitez sans rougir les vieilles haines en vous mêlant à un passé dont vous n'avez pas la moindre idée, pas la première notion.

Vous avez cru que de maître d'école on pouvait devenir du coup un Tropmann Politique. Les gens sensés qui vous lisent, qu'ils soient de votre parti ou du parti opposé, peuvent voir clairement que vous n'êtes pas plus un journaliste sérieux qu'un homme bien pensant, et doivent par cela même hausser les épaules avec mépris et dédain à chacune des lignes que vous écrivez. Vous savez bien cela vous-même! N'importe, vous allez de l'avant dans la ligne fatricide que vous vous êtes tracée, et, mû par votre confiance aveugle en l'ignorance que vous exploitez, vous sonnez à plein poumons la *curée* avant d'avoir sonné l'*halali*. Ah! tenez, voulez-vous que je vous dise mon opinion sur votre compte, franchement et sans farder mes expressions: comme journaliste vous êtes une nullité, comme citoyen vous méritez une muselière; et prenez garde, un tigre quelque furieux qu'il soit, trouve toujours une force supérieure qui oppose l'intelligence à des élans brutaux, et toujours dans ces sortes d'épreuves la férocité baisse la tête devant une volonté énergique et raisonnée. Vous nous insultez grossièrement et sans motifs, nous les seuls descendants dans cette contrée, et les représentants de cette race qui a donné tant de preuves d'attachement à la constitution anglaise. Vous nous assaillez d'injures comptant sur notre patience habituelle; ou comptant peut-être que vos violents essais littéraires nous feront sortir des limites sages que nous nous sommes tracées. Prenez garde de vous tromper toujours comme vous venez de le faire.

Mais, pardon M. le Rédacteur, ma correspondance est peut-être un peu longue, permettez-moi donc de renvoyer à votre prochain numéro la suite de ce que je réserve au *Liberal*.

L. F.

Un de ceux qui ont dépassé les apôtres du «Liberal»

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Il parait que la population de Lyon et de ses environs n'a pas pour les allemands tous les égards que ces derniers désireraient.

L'ambassadeur Allemand aurait protesté contre les excès que ses compatriotes ont a subir chaque jour de la part des français.

Il est rumeur que le Président Thiers craindrait pour sa vie et ferait garder la nuit sa chambre à coucher.

On a cru découvrir dans Paris une conspiration ayant pour but la restauration de Napoléon Elle est dirigée par Piétri, préfet du palais de Napoléon.

D'autres nouvelles annonçaient qu'il s'agirait de faire monter l'ex-Empereur des Français sur le trône de Belgique.

Napoléon est actuellement à Forguay.

Les troupes allemandes ont évacué quatre départements autour de Paris.

Rochefort à fait une pétition au gouvernement pour obtenir la commutation de sa sentence.

M. Drouyn de L'Huys a été nommé ambassadeur de France à Vienne.

Les prussiens refusent d'évacuer le département de l'Oise avant d'avoir reçu l'information officielle que le troisième demi-milliard de l'indemnité a été payé.

L'insurrection Algérienne semble augmenter au lieu de se calmer, et cause de vives inquiétudes.

Les gardes nationales ont été définitivement désarmées.

Clément Duvernois, éditeur d'un nouveau journal bonapartiste annonce la chute prochaine de Thiers, et dit que le pays doit retourner naturellement au gouvernement qui lui a donné l'ordre pendant vingt années.

Victor Hugo a écrit à Thiers pour obtenir la commutation de la sentence de Rochefort. Thiers à répondu que la sentence de la Cour Martiale ne pouvait être modifiée que par une commission de pardon.

Thiers a notifié le comte de Granville que le traité commercial entre la France et l'Angleterre prend fin au commencement de 1872.

ANGLETERRE.

La Reine Victoria souffre de rhumatisme. Une dépêche de Londres annonce que l'Internationale a résolu de faire des mouvements en Allemagne et en Espagne.

Des troubles sont anticipés à Hong Kong et des citoyens anglais de cette place ont présenté un mémoire au gouvernement Britannique demandant que des mesures soient prises pour assurer la paix et la tranquilité.

Une terrible explosion a eu lieu à Dewesburg, dans le Yorkshire, tuant et blessant plusieurs personnes.

Les ingénieurs se sont mis en grève à New Castle et ont demandé une augmentation de salaire.

La Prince Alexandria a reçu une magnifique ovation à Aberdeen, de la part des citoyens. Elle doit bientôt visiter la Reine à Balmoral.

Il y a eu une bagarre à Cork, Irlande, entre la police et des hommes supposés féniens. Trente émeutiers ont été arrêtés.

ROME.

On annonce que les jésuites ont été expulsés de Rome, et que le Pape a remis l'assemblée des Evêques jusqu'au mois de Novembre. Des difficultés se sont élevées entre la France et l'Italie à propos de la dette pontificale.

ALLEMAGNE.

Le Baron Von Arnin, ambassadeur Prussien à Versailles, est retourné en Allemagne.

Le traité des Douanes projeté entre la France et l'Allemagne a été définitivement conclu. Il sera signé aussitôt que le paiement de l'indemnité maintenant dû aura été payé.

ESPAGNE.

Espartero a dit dans son discours au roi qu'il était prêt à defendre la liberté du peuple et la dynastie de Savoie.

Le gouvernement Espagnol envoie des troupes pour supprimer l'insurrection de Cuba.

Le Maréchal Serrano a été proposé à la présidence des Cortès.

AUTRICHE.

L'Empereur François Joseph aurait, dit-on, l'intention d'abdiquer.

Nouvelles Diverses.

LA GUERRE AUX MORMONS.—On mande de Salt Lake City, le 21 septembre:

Le bruit court en cette ville que plusieurs membres du clergé mormon, y compris le prophète Brigham Young, vont être traduits en jugement devant le grand jury

LES BALAYEURS DU GRAND MONDE.—Savez vous comment on traite les ivrognes en Russie?

Ceux qui sont trouvés en état d'ivresse sur la voie publique, quelleque soient leur position sociale, sont appréhendés et condamnés le lendemain à un jour de balayage des rues.

Il n'est pas rare à Saint-Pétersbourg de voir des gens bien mis, des étrangers même! transformés de par la loi en balayeurs.

— Un mot de Robert Walpole:

— Pourquoi les partis ressemblent-ils aux serpents?

— Parce que c'est la queue qui pousse la tête.

— Autour du palais de justice de Versailles:

Un ami de l'accusé cherche à endoctriner un témoin, le conjurant de dire ceci, le suppliant de ne pas dire cela, le pressant beaucoup, le menaçant un peu......

— Mais, finit par dire le témoin, on me fera lever la main.

— Eh bien, fait l'autre, qu'est-ce que cela prouve, c'est un engagement en l'air!....

— La *Correspondance de Berlin* annonce que le code civil français est maintenu pour l'Alsace-Lorraine.

La langue française pourra être employée par les avoués et les défenseurs devant les tribunaux d'Alsace-Lorraine pendant l'espace de trois ans.

A Metz et dans les justices de paix du ressort, la langue française sera uniquement employée jusqu'à nouvel ordre; de même en Alsace, si tous les intéressés sont d'accord. les débats pourront avoir lieu en langue française.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, defenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L.S.]

(Signé,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les présentes peuvent concerner:

SALUT:

A nos très-aimés et fidèles membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une assemblée de notre Assemblée Législative, qui devait se tenir et avoir lieu, en notre ville de Winnipeg, le vingt-huitième jour de Juin, et à chacun de vous,

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le 12ème jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses clauses et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre ville de Winnipeg, jeudi, le vingt-troisième jour du mois de novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et a icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Témoin notre fidèle et bien-aimé l'Honorable Adam George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement à Silver Heights, ce 3ème jour de juillet, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze; de notre règne, la trente-quatrième.

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan écr. fut élu Président et W. G. Fonseca écr, secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
Secrétaire.

3f.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG.

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

Preparez vous pour l'hiver.

POÊLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÊLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FERME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHE

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du METIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

1871. 1871.

St. Paul
AU
FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept tours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$22.50	En argent américain.
Seconde classe......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises
REÇUES PAR LE
Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,
MARCHAND TAILLEUR,
DE
WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de traileur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES
Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,
MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du Manitoban, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m. 6m.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.
THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public:

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants:—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boîtes à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable
D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMLS,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,
HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.
aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

L'ÆTNA.
Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—*A commencé des affaires en Canada en* 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Deposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871, j-n-o.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la soussignée a pris pour sa part des terres octroyées aux Métis, la partie du lot 754 qui se trouve inoccupee; le tout en autant que les droits de qui que ce soit n'en sont affectés.

MARGUERITE CONNOLLY.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu. à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

JAMBONS!
ÉPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.